



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 116239

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le déremboursement probable de certains médicaments anti-Alzheimer qui pourrait intervenir dès cet automne. Les quatre traitements existants (Ebixa, Aricept, Exelon et Reminyl) sont disponibles depuis 2007 et pris en charge à 100 % au titre des affections de longue durée. Mais la Commission de la transparence, chargée d'évaluer l'intérêt thérapeutique des médicaments, débute un réexamen dont l'objectif est de déterminer s'ils doivent continuer à être remboursés et à quel taux. Ce réexamen intervient juste après l'affaire Mediator, ce qui fait craindre à de nombreux patients un déremboursement pur et simple. Il lui rappelle qu'en France, sur près de 900 000 malades d'Alzheimer, dont 450 000 diagnostiqués, environ 300 000 sont traités avec ces médicaments. Les professionnels craignent que le déremboursement conduise à un désinvestissement du corps médical. Sans médicament, disent-ils, « un médecin ne s'intéresse plus à une maladie ». Il lui demande si le Gouvernement partage cette crainte, et si non, pourquoi.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116239

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8324

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)